



COMMUNE DE BIENVILLE
60280

Arrêté n°68-2023

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Monsieur le Maire de la Commune de BIENVILLE, (Oise)
Vu le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,
Vu le Code Pénal,
Vu le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,
Vu le demande du 11/11/2023 par la société SARL CLAUDE TESTE située 17 rue de la Tour Roland à LASSIGNY(60310), pour la pose d'un fourreau fibre sous trottoir,

ARRETE

Article premier : Du 27 novembre au 11 décembre 2023, la société SARL CLAUDE TESTE va poser un fourreau fibre sous trottoir au niveau d n°23 de la rue de Fauvillé. En conséquence, la vitesse sera limitée à 30km/h et il sera interdit de stationner et de dépasser au niveau des travaux.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera prise en charge et apposée par la société SARL CLAUDE TESTE.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie de CHOISY AU BAC, pour application,
- L'ASVP de Bienville, pour application,
- La société SARL CLAUDE TESTE

Fait à Bienville, le 13 novembre 2023

Le Maire, Patrick LEROUX

